ART. UNIQUE N° AS10

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2013

EXÉCUTION DE LA DIRECTIVE SUR LE DÉTACHEMENT DE TRAVAILLEURS - (N° 1088) Adopté

AMENDEMENT

N º AS10

présenté par M. Ferrand, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

	EXPOSÉ SOMMAIRE
« les ».	
le mot :	
« ses »,	
À l'alinéa 18, substituer au mot :	

Correction d'une erreur matérielle